

Parades MOTO

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1: Définition

Dans le cadre de Charade Super Show 2024 le programme inclut des parades de motos anciennes le samedi 13 Juillet après midi et le dimanche 14 juillet 2024 sur le circuit de Charade situé à Saint Genès Champanelle 63122.

Ces parades ne sont pas des compétitions, mais de simples démonstrations de véhicules anciens sur un circuit fermé à la circulation.

Aucun chronométrage ni aucun classement ne seront effectués.

Article 2: Véhicules admis

Motos assurées en RC Piste en bon état de présentation et de fonctionnement en sachant que les machines de compétition les plus anciennes seront retenues ainsi que les machines d'exception.

Dans le cas du prêt d'une moto, le pilote devra fournir une attestation de son propriétaire.

Article 3: Inscription

Les formulaires de pré-inscription en ligne sont disponibles jusqu'au 24 mai 2024 sur le site de l'association : www.auvergnemotosport.fr

Les demandes de participation doivent être accompagnées d'une photo de profil des véhicules inscrits. Montant des droits d'engagement : 190 € par machine., qui inclut :

- 5 sessions de roulage motos : 2 x 20 minutes le samedi et 3 x 20 minutes le dimanche
- 1 entrée pilote et 1 entrée accompagnant week-end pour le Charade Super Show

Le nombre d'engagés est fixé à **50**. S'il doit être atteint avant la date de clôture du 24 mai 2024, les inscriptions seront examinées par un comité de sélection. Priorité sera donnée aux machines de compétition.

Les participants acceptent par leur inscription de renoncer à faire valoir leur droit à l'image sur toutes les photos et vidéos réalisées ce jour-là.

Article 4: Obligations des pilotes.

Chaque participant doit être titulaire du permis de conduire ou d'un Brevet de Sécurité Routière ou d'un CASM

Les participants s'engagent à déclarer qu'ils ne souffrent, à leur connaissance, d'aucune maladie ou handicap de nature à exposer leur propre sécurité ou celle des autres participants.

En outre ils s'engagent à ne pas avoir consommé d'alcool, drogue ou médicament pouvant altérer la conduite avant de prendre la piste.

Article 5: Contrôle des véhicules . Les véhicules devront être conformes aux Règles Techniques de Sécurité pour Motos Anciennes de la F.F. Moto et ne doivent pas présenter de fuite d'huile. Les pneus sont libres mais devront être dans un état d'usure normal. **Le niveau de décibels autorisé ne devra pas excéder 105 dbA.**

Les motos devront, si possible, être équipées d'un dispositif de coupure de l'allumage accessible et facilement actionnable. Celui-ci pourra être un coupe circuit pour les motos de compétition, ou un barillet de contact à clé.

Des contrôles techniques de sécurité et de conformité seront effectués depuis le samedi 13 juillet à 10 heures jusqu'avant le départ de la première série.

Un examen visuel sera effectué sur l'état général. Particulièrement sur les tous les organes proéminents, comme leviers de frein, repose pied, tringle de frein, liste non exhaustive.

Ces contrôles ne se substituent pas à la responsabilité première du participant en s'assurant de l'efficacité des systèmes de freinage et de direction.

L'organisateur pourra sans restituer le droit d'inscription refuser l'entrée sur le circuit si l'état du véhicule est incompatible avec la sécurité des bénévoles et des autres participants.

Article 6: Equipement des pilotes

Les participants doivent disposer d'une tenue adaptée. L'équipement des pilotes sera au minimum le suivant :

Combinaison ou blouson et pantalon attachés ensemble en cuir ou matériau synthétique résistant, avec renforts aux épaules et coudes.

Casque de type intégral homologué en bon état et de norme ECE2205. L'utilisation de casque bol ou jet ou tout autre casque non homologué est interdite. L'utilisation de casque de plus de 5 ans sera subordonnée à une vérification de leur état général et à l'absence de trace de choc.

Bottes ou chaussures montantes en cuir fort. L'utilisation de chaussures basses de type sport est interdite.

Gants en cuir ou en matériau synthétique résistant.

Protection dorsale obligatoire

Aucune caméra sur le pilote, mais uniquement sur la moto

En cas de non-respect de ces prescriptions relatives à l'équipement et la sécurité, l'organisateur refusera le départ au participant.

Article 7: Vérifications administratives et techniques

Les contrôles se dérouleront le samedi 13 juillet 2024 de 10 heures à 12 heures, dans l'enceinte des paddocks.

A l'issue de ces formalités, une plaque numéro sera remise à chaque participant admis au départ lors du briefing de sécurité, lequel est obligatoire pour l'ensemble des pilotes.

Elle devra être fixée solidement et de manière visible à l'avant du véhicule. Prévoir des supports à cet effet.

Les participants se présentant au départ sans cette plaque ne seront pas autorisés à prendre la piste.

Article 8: Parades

Avant le départ, attente des motos :

Les participants se présenteront en pré grille. Ils respecteront les consignes des membres de l'organisation ayant en charge la zone de départ.

Mise en place sur la grille de départ.

Départ un par un (au signal donné par le commissaire en charge des départs) **derrière un pilote ou un véhicule de l'organisation que l'on ne dépasse en aucun cas !!!**

Règles de sécurité à respecter durant la parade. Dans le cas où un participant rattraperait un véhicule moins rapide, il ne devra le dépasser qu'après s'être assuré qu'il puisse effectuer sa manœuvre en toute sécurité. A savoir sur une ligne droite, après avoir vérifié que le pilote du véhicule précédent, ait pris connaissance du dépassement projeté. Tout pilote qui de son comportement aurait causé la chute d'un autre participant, sera immédiatement exclu de la journée.

Les drapeaux (et feux) à damier indiqueront le début du dernier tour de la session, les pilotes doivent donc ralentir progressivement leur vitesse jusqu'à la fin du tour avant de se diriger vers la sortie de la piste.

Les feux rouges et drapeaux rouges des commissaires indiqueront la fin de la session.

Au retour de chaque session, les pilotes ralentiront progressivement leur vitesse jusqu'à la barrière de fermeture de la piste., les participants se dirigeront vers le parc pilote, casque sur la tête avec une conduite prudente suivant le sens de circulation présentés au briefing.

Drapeaux et feux principaux :



Drapeau rouge: Ralentir, interdiction de doubler, regagner le pit lane arrêt de la course ou des essais.



Drapeau jaune: Signale un danger sur une partie de la piste dans le secteur suivant. Ralentir, interdiction de doubler jusqu'au prochain drapeau vert.



Drapeau noir: Obligation de ralentir et de regagner la pit lane voir le chef de piste



Drapeau vert: Signale que la piste est libre après un secteur où le drapeau jaune est agité. Les dépassements sont à nouveau autorisés.



Drapeau bleu: Durant les essais : « Cédez le passage à une moto plus rapide qui s'apprête à vous doubler ».

Durant la course : « Cédez le passage dès que possible à un concurrent qui a un tour d'avance sur vous ».



Drapeau à damiers: Signale la fin de la course ou des essais.

Article 9: Assurance de l'organisation

G.C.K. Charade société organisatrice de la journée souscritra une assurance réglementaire de responsabilité civile organisateur imposée par la nature de la manifestation (article 11, décret 2006-554 du 15 mai 2006).

Article 10: Encadrement de la manifestation.

Le responsable du départ et les commissaires de piste chargés de veiller à la sécurité des participants sur le tracé du circuit, sont des membres de notre club formés à ce genre de mission par la FFMoto.

Un médecin sera présent sur la manifestation et disposera du matériel de premiers secours et de réanimation. Une équipe de secouristes ainsi qu'une ambulance équipée seront présentes au départ.

Article 11: Dispositions particulières

Article 12 : décharge de responsabilité :

En m'inscrivant au roulage organisé par GCK Charade à l'occasion du Charade Super Show les 13 et 14 juillet je certifie avoir lu et accepté la décharge de responsabilité du circuit de Charade consultable sur le site d'Auvergne Moto Sport, me conformer au règlement ci-joint, dont je reconnais avoir pris connaissance, et décharger la société GCK Charade de toute responsabilité.

Je participe de ma propre initiative à ces activités de conduite sur piste, en ayant pleinement conscience des risques inhérents à la conduite de véhicules à moteur sur le Circuit de Charade, que cela soit en tant que conducteur.

Je certifie que le véhicule que j'utilise dans le cadre du roulage organisé par la société GCK Charade sera sous ma responsabilité pleine et entière et je m'engage à faire mon affaire personnelle des dommages matériels subis par mon véhicule tout comme des dommages corporels que je pourrais subir à son guidon.

Annulation de la manifestation du fait de l'organisateur. Si pour des raisons de force majeure, la manifestation devait être annulée, les droits d'engagement seraient remboursés.

Non-participation à la manifestation d'un engagé. Tout pilote engagé ne pouvant participer à la parade pour des raisons de force majeure (maladie, accident, panne de son véhicule) devra avertir l'organisateur par lettre recommandée au plus tard le 1^{er} Juillet 2024. Son droit d'engagement lui sera alors restitué. A défaut, ou passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

De par leur inscription à cette parade, les participants sont réputés connaître ce règlement particulier, et déclarent s'y soumettre sans restriction.

